

Recherches sociographiques



L'intégration des immigrants à Montréal dans les années 1970

Gary Caldwell

Volume 34, Number 3, 1993

Montréal Laboratoire d'urbanité

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/056798ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/056798ar>

[See table of contents](#)

Article abstract

A comparative analysis of the census data from 1971 and 1981 as well as a survey of five representative groups clarify the macrosocial dynamics of the integration of immigrants in Montreal during the 1970s. Their permanent settlement in Montreal is enhanced by the presence of ethnic neighbourhoods, and by knowledge of French: a surprising degree of economic and socioprofessional success, in spite of their failure to build a presence within the francophone institutions.

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Caldwell, G. (1993). L'intégration des immigrants à Montréal dans les années 1970. *Recherches sociographiques*, 34(3), 487–508.
<https://doi.org/10.7202/056798ar>

Tous droits réservés © Recherches sociographiques, Université Laval, 1993

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS À MONTRÉAL DANS LES ANNÉES 1970

Gary CALDWELL

Une analyse comparative des données de recensement de 1971 et 1981, et une enquête auprès de cinq groupes types, permet de saisir la dynamique macro-sociale de l'intégration des immigrants à Montréal au cours des années 1970. Leur établissement définitif à Montréal est favorisé par l'existence de quartiers ethniques et la connaissance du français, une réussite économique et socio-professionnelle étonnante, malgré leur non-pénétration des institutions francophones.

Pourquoi certains immigrants sont-ils restés à Montréal alors que d'autres ont préféré partir¹? La question n'est pas futile: des quelque 932 000 personnes immigrées au Québec entre 1945 et 1981, dont la majorité ont choisi de s'établir à Montréal, il n'en restait plus que 469 000 en 1981 (BAILLARGEON et STE-MARIE, 1984, p. 38); 30 % des immigrants arrivés au Québec entre juin 1971 et la fin de mai 1981 manquaient à l'appel au recensement du 3 juin 1981 (*Ibid.*, p. 37).

Mais ce n'est pas tant l'ampleur des pertes, ou de la rétention, qui nous intéresse que ce que cela peut nous apprendre sur l'intégration des immigrants. Les facteurs qui jouent sur la décision de partir ou de rester constituent, à nos yeux, un processus au sein de la société d'accueil et de la population immigrante, que nous avons cherché à mieux cerner.

Ce processus se manifeste notamment dans la ségrégation résidentielle et la mise en place de sous-économies ethniques. Le degré d'homogénéité culturelle et résiden-

1. Le rapport de recherche intitulé *Immigration Incorporation in Montreal in the Seventies* (211 pages), est disponible à l'Institut québécois de recherche sur la culture (CALDWELL, 1993). L'I.Q.R.C. a assumé en entier les coûts de cette recherche, mais l'I.N.R.S.-Urbanisation a acquitté la moitié des frais encourus pour l'obtention de compilations spéciales du recensement, et pour la réalisation de l'enquête sur les Portugais sous la direction de Calvin Veltman.

tielle qui marque la société d'accueil elle-même constitue aussi, bien entendu, un facteur pertinent, tout comme les normes juridiques et sociales auxquelles les immigrants sont censés se conformer. L'existence d'une législation linguistique, notamment les lois 22 et 101 en 1974 et 1977, en sont une bonne illustration.

Quant à la population immigrante, son volume en regard de la société d'accueil, l'intensité des vagues migratoires, le renouvellement ou non des populations d'immigrés, la compétence professionnelle et le statut socio-économique des immigrants à leur arrivée, sans oublier leur ressemblance culturelle avec la société d'accueil, traduisent tous des réactions à des événements politiques ou économiques survenus à l'intérieur de la société d'accueil. Il y a là, en ce qui nous concerne, la manifestation d'un processus global ou macro-social à l'œuvre dans cette société.

Cela dit, diverses hypothèses concernant l'intégration des immigrants à Montréal ont été émises. On a relevé chez eux un taux de ségrégation résidentielle élevé et un niveau de persistance linguistique supérieur à celui observé dans toute autre ville canadienne (PAINCHAUD et POULIN, 1983). Selon une hypothèse dite de la « double majorité » (KATTAN, 1969, p. 173-247), cela serait attribuable aux tensions découlant de l'ambiguïté quant à savoir laquelle des deux « majorités » linguistiques prédomine et à laquelle il faudrait s'intégrer. Pour échapper quelque peu à la tension, on éviterait l'intégration². La seconde hypothèse, beaucoup plus prosaïque, tient à la plus grande proportion d'immigrants arrivés récemment à Montréal (LACHAPPELLE et HENRIPIN, 1980). Alors que l'hypothèse de la double majorité attribue la forte ségrégation résidentielle à une condition sociostructurale de la société d'accueil, celle-ci l'explique par une caractéristique démographique de la population immigrante, soit l'arrivée soutenue de nouveaux immigrants, condition qui n'est toutefois pas indépendante de la situation dans la société d'accueil.

Parmi les auteurs qui ont étudié de plus près le processus d'intégration à Montréal, mentionnons BRETON qui, dans *La situation des immigrants à Montréal* (1959), a fait une étude surtout descriptive de la situation; LIEBERSON qui a analysé les effets de la double majorité linguistique dans une étude réalisée en 1965 pour la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme; enfin, plus récemment, POLÈSE (1978) et LE BOURDAIS (1987) qui ont tenté d'établir une théorie de l'insertion géographique des immigrants³.

Les études sur le processus global qui sous-tend l'intégration des immigrants à la société canadienne sont rares par opposition à celles qui suivent l'itinéraire de groupes ethniques particuliers. À ce propos, HERBERG mentionne, dans *Ethnic Groups in Canada: Adaptation and Transition*, qu'il y a très peu « de travaux de recherche qui comparent divers groupes d'immigrants quant à la nature du processus de leur adaptation culturelle » (HERBERG, 1988, p. 245).

2. En voir un exemple dans BREDINAS-ASSIMOPOULOS, 1975.

3. Voir CALDWELL (1993) pour un examen approfondi des théories de POLÈSE et de LE BOURDAIS.

Jeffrey Reitz a produit l'une de ces rares études en 1980, *Survival of Ethnic Groups*, où il tente d'élucider ce qu'il appelle « le problème de cohésion sociale » chez les immigrants. À partir de l'enquête de 1973 du Secrétariat d'État sur les « langues non officielles », menée dans cinq villes canadiennes, il analyse un échantillon de 1 344 personnes dont certaines sont établies à Montréal (REITZ, 1980, p. 250). Reitz mesure la cohésion sociale tant par des comportements individuels, identification de soi, endogamie, persistance linguistique et ségrégation résidentielle, que par des comportements collectifs, organisation et cycle de vie de la communauté ethnique. Malheureusement pour nous, il ne fait pas d'analyse distincte des répondants montréalais, sans doute en raison de la taille réduite de l'échantillon, c'est-à-dire 236 sur 1 344⁴.

Mais notre propos n'est pas d'examiner le phénomène de « cohésion sociale » de la population immigrante, sur lequel Reitz a centré son analyse et que la plupart des chercheurs qualifient simplement de « processus d'adaptation ». Soucieux de ne pas imposer de finalité au processus à l'œuvre, du moins en ce qui touche les immigrants, nous préférons le terme plus neutre d'« intégration ». Pour notre analyse, toutefois, nous utiliserons des indicateurs semblables à ceux de Reitz, et qui renvoient à l'identification ethnique, l'endogamie, la persistance linguistique, la ségrégation résidentielle, la réussite économique et le degré de participation aux structures sociales tant de la collectivité ethnique que de la société d'accueil.

Quoi qu'il en soit, qu'on parle de « processus d'intégration », de « cohésion sociale » ou de « d'adaptation », le phénomène en question s'insère dans un contexte ou climat social, et même si son résultat est partiellement déterminé par une dynamique propre à chaque groupe ethnique, il l'est aussi en grande partie par la nature de ce contexte. Dans son ouvrage, Reitz tient compte des dynamiques particulières, en étudiant l'influence de facteurs comme la proportion des immigrants de fraîche date, l'étape où en est le groupe dans sa vie communautaire, etc. ; cependant, le contexte global d'où émergent et où se déroulent tous les mouvements demeure une considération extérieure à laquelle il ne s'arrête pas, à l'exception de la ségrégation résidentielle et de la discrimination.

Le fait de restreindre notre analyse à la région métropolitaine de Montréal, nous rend plus facile la tâche de tenir compte de la société d'accueil. Cela étant, le résultat de la dynamique entre la société d'accueil et la population immigrante devient révélateur non seulement du fonctionnement du processus d'intégration mais encore de celui de la société d'accueil elle-même.

Source des données

Il nous a semblé nécessaire d'adopter, pour notre analyse, une perspective à la fois historique (chronologique) et comparative (selon diverses sous-populations

4. Pour une comparaison des résultats de REITZ et des nôtres, voir CALDWELL (1993).

immigrantes). Nous avons donc commandé des compilations spéciales de données provenant des recensements de 1971 et 1981, et nous avons effectué une enquête en profondeur auprès de quelque 1 200 ménages d'immigrants.

Nos limites géographiques sont celles de la région métropolitaine de recensement (R.M.R.) de Montréal en 1971. L'INRS-Urbanisation avait déjà découpé, à d'autres fins, cette région en 55 zones. Ces dernières, composées chacune d'environ 55 000 personnes en 1971, constituent l'agglomération de secteurs de recensement contigus la plus homogène possible du point de vue socio-économique. Cette répartition en 55 zones offrait suffisamment de différenciation géographique pour établir les variables géographiques de notre analyse.

Notre perspective historique repose sur l'usage de données comparables provenant de deux recensements, ceux de 1971 et 1981. Nous avons retenu 84 caractéristiques de la population de la région métropolitaine de recensement de Montréal selon le lieu de naissance et l'origine ethnique. En ce qui concerne le lieu de naissance, nous avons établi 41 catégories applicables aux deux recensements et, pour l'analyse, avons conservé 19 groupes comptant au moins 5 000 membres en 1981. Quant à l'origine ethnique, 36 catégories ont été établies et 17 retenues pour l'analyse, selon le même critère de taille.

Il fallait encore poser les dimensions du processus d'intégration selon lesquelles nous voulions comparer l'intégration des groupes retenus. Elles constituent nos variables. Nous les avons élaborées à partir des 13 caractéristiques socio-économiques⁵ pour lesquelles nous possédons des données de recensement et des données du Registre de la population du Québec touchant les mariages mixtes. Elles sont au nombre de 51. Dans bien des cas, une caractéristique a donné lieu à deux variables, l'une pour 1971, l'autre pour 1981⁶.

Contentons-nous ici d'expliquer la construction de deux de ces variables. La dépendante, le taux de rétention en 1981 des immigrants qui se trouvaient à Montréal en 1971, se calcule de la façon suivante: le nombre global d'immigrants provenant d'un lieu de naissance, présents au Québec en 1981, moins le nombre de ceux du même lieu de naissance qui ont immigré avant 1946 et que nous écartons de nos calculs pour réduire l'impact de la mortalité, moins le nombre de ceux qui sont arrivés entre 1971 et 1981, c'est-à-dire pendant la période à l'étude. Ce total est divisé par le nombre total d'immigrants de ce même lieu de naissance présents en 1971, et il est exprimé en pourcentage. Le taux de perte est de 100% moins le taux de rétention.

Nous ne décrivons pas l'élaboration de toutes les variables indépendantes, mais pour illustrer notre manière de procéder et la richesse des données de recensement

5. Nous avons conservé les 13 caractéristiques suivantes: période d'immigration au Canada, âge, taille du ménage, revenus personnel et familial moyens, citoyenneté, religion, connaissance des langues officielles, langue maternelle, lieu de résidence il y a cinq ans, profession et niveau de scolarité.

6. On trouvera la liste complète des variables (nom, définition, source des données et leurs valeurs) à l'annexe IV de CALDWELL (1993).

dont nous disposions, voici quelques explications sur une autre variable, conçue pour refléter la régularité ou l'irrégularité du flux migratoire provenant d'un lieu donné, la «périodicité». Nous avons comparé le nombre d'immigrants provenant d'un même lieu par période quinquennale de 1946 à 1981 et calculé ensuite la variation relative pour les sept périodes. Le coefficient ainsi obtenu est un indicateur de variation dans l'amplitude du flux migratoire entre 1946 et 1981. Afin de refléter le plus possible la définition opérationnelle de la variable, nous parlons, dans le cours de notre analyse, de la variation dans l'amplitude du flux migratoire d'un groupe provenant d'un lieu de naissance donné. Dans le sigle donné à cette variable, IAMP, «I» signifie immigration. D'autres groupes de variables s'ajoutent au groupe «I» Immigration, soit les groupes «D»émographique, «C»ulturel et «S»ocio-économique.

Bien que les données du recensement se prêtent à une analyse chronologique et comparative de l'insertion des immigrants dans la société montréalaise, nous avons senti le besoin de tracer un profil plus détaillé d'au moins cinq groupes d'immigrants. À cette fin, nous avons effectué une enquête auprès d'un échantillon d'environ 200 ménages faisant partie de chacun des groupes ethniques suivants⁷: arabophone, arménien, chinois, britannique et portugais —nos cinq groupes-types. Ces cinq groupes présentent une vaste gamme d'expériences migratoires: celle d'un peuple fondateur, les Britanniques; celle d'un groupe francophone, chrétien, de culture non européenne mais occidentalisée, les Arméniens; celle d'immigrants de «vieille date» qui, tout en étant anglophones, constituent néanmoins une minorité «visible», les Chinois; celle d'immigrants de «fraîche date» qui, bien qu'Européens méditerranéens sont peu scolarisés, les Portugais et, enfin, celle de non-Européens hautement qualifiés, les arabophones. À l'aide d'un questionnaire rempli lors d'une entrevue, nous avons tâché de décrire les nombreuses dimensions de l'expérience que chacun de ces cinq groupes a connue⁸.

Nous disposions enfin de trois autres sources de données. La première est celle des données sur la langue maternelle et le lieu de naissance des conjoints de tous les

7. L'échantillon se composait au total de quelque 1 200 ménages et plus de 2 000 répondants adultes. Pour la méthode d'échantillonnage, la représentativité et le questionnaire, voir CALDWELL (1993).

8. Les dimensions retenues et utilisées dans le questionnaire sont celles qui figurent dans les études canadiennes et québécoises sur l'adaptation des immigrants. Les voici:

- 1) perception personnelle de l'identité ethnique;
- 2) intégration économique, surtout sur le marché du travail;
- 3) étendue de la participation aux institutions de la communauté ethnique;
- 4) réseaux familial et de voisinage;
- 5) intégration structurelle autre qu'économique (politique et civile);
- 6) composition du ménage du répondant;
- 7) passé migratoire;
- 8) discrimination perçue;
- 9) langues parlées;
- 10) perception de la société d'accueil (le Québec).

mariages enregistrés au Québec entre 1976 et 1985 inclusivement⁹. Deuxièmement, E. Gavaki, de l'Université Concordia, nous a fourni des tableaux provenant d'une compilation spéciale des données des recensements de 1971 et 1981. Enfin, en ce qui concerne l'immigration québécoise depuis 1981, nous nous sommes fortement inspiré du *Bulletin statistique* du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration.

Contexte de l'immigration dans les années 1970

Au Québec, la visibilité actuelle de l'immigration tend à obscurcir le fait que le volume relatif des immigrants est moins important maintenant qu'il ne l'a été dans les 20 premières années de l'après-guerre. En effet, jusqu'au milieu des années 1970, le taux annuel moyen des nouveaux immigrants (par période quinquennale) était d'environ cinq par millier. Depuis, il est inférieur à cinq. Il est vrai que l'immigration a été forte au cours des années 1989, 1990 et 1991, mais il reste à voir si ce volume se maintiendra.

En ce qui concerne la décennie 1970 elle-même, la seconde moitié marque un renversement. En effet entre 1976 et 1980, le taux annuel moyen d'immigrés a commencé de baisser par rapport à 1971-1975. De 1981 à 1985, la diminution atteint 14 %. Mais les années 1970 constituent un tournant non seulement dans l'intensité de l'immigration, elles marquent aussi un changement dans sa composition. En effet, en 1981 la population immigrante de Montréal, telle qu'exprimée par nos 19 groupes selon le lieu de naissance, diffère radicalement par sa composition raciale et ethnique de ce qu'elle était en 1971, à peine dix ans auparavant¹⁰.

Le nombre d'immigrants s'est donc réduit, en termes absolus et relatifs, mais les immigrants sont devenus plus visibles. Un autre facteur a contribué à accroître la «visibilité» du phénomène pour la population francophone, l'arrivée des enfants d'immigrants à l'école française avec l'adoption des lois 22 et 101. Ces lois linguistiques, en particulier la loi 101, apportent un autre élément au contexte de l'immigration des années 1970. Nous verrons plus loin que la proportion des personnes capables de parler français a bel et bien constitué un facteur de rétention des groupes.

Toujours à propos du contexte, il faut souligner le redéploiement considérable de la population hôte. En examinant la répartition des divers groupes ethniques nés au Québec ou à l'étranger dans les 55 zones de la R.M.R. de Montréal en 1971 et 1981, on constate non seulement la disparition pure et simple d'un grand nombre de Québécois d'origine britannique, mais encore une relative absence de Québécois

9. Daniel Fournier a obtenu et exploité pour nous les tableaux compilés à partir du Registre de la population du Québec, Bureau de la statistique du Québec.

10. La population immigrante provenant de pays anglo-saxons a baissé de 25 à 15 %, et le contingent d'Europe du Nord, de 15 à 11 %. Autrefois importante, l'immigration méditerranéenne (Grèce, Portugal, Italie) s'est à peine maintenue, passant de 38 à 35 %. Le contingent latino-américain s'est accru de 5 à 14 %, tout comme le contingent asiatique et africain qui est passé de 11 à 18 % de l'ensemble des immigrants.

d'ascendance française, qui ont déserté l'Île de Montréal pour les banlieues du nord et du sud. Ce rétrécissement de la population hôte a rendu plus visible la population immigrante: en nombre identique, voire inférieur, les immigrants en sont venus à former une proportion plus élevée de la population de l'Île. De plus, la chute dramatique de la fécondité chez les populations hôtes — surtout à Montréal — commençait à clairsemer leurs rangs.

Pendant les années 1970, dans l'Île de Montréal, l'accroissement démographique et la poursuite de l'expansion économique étaient partiellement tributaires de l'immigration. En fait, la population entière de la R.M.R. de Montréal n'a progressé que de 2 % au cours de la décennie 1971-1981, soit une hausse de 60 000 personnes seulement, alors que dans la même période, au moins 200 000 immigrants élaient domicile dans la région montréalaise ! Enfin, n'oublions pas que les années 1970 ont été une période d'expansion tant dans le secteur public que dans le secteur privé¹¹.

Bref, nous voilà devant une immigration forte mais qui ralentit, une capacité de rétention encore faible, un changement de la composition sociale de l'immigration, une société d'accueil en démenagement et l'imposition du français par voie législative, tout cela dans le cadre d'une économie en pleine expansion.

Modèle explicatif de la rétention

En élucidant le phénomène de la non-intégration des immigrants à Montréal (manifestée par les départs), nous apprendrons quelque chose sur les processus macro-sociaux en cours. Notre méthode consiste à poser d'abord l'intégration — ou, du point de vue opérationnel, le taux de rétention d'un groupe — comme variable dépendante. Toutes nos variables indépendantes sont exprimées en valeurs moyennes du groupe.

Tout d'abord, parlons un peu de l'étendue des pertes (le complément de la rétention) et, plus important encore, de sa variation d'un groupe à l'autre.

Le tableau 1 présente le taux de perte, c'est-à-dire, la proportion des immigrants arrivés à Montréal après 1946, qui s'y trouvaient toujours en 1971 mais manquaient à l'appel en 1981. Ce taux va de 43 % pour les groupes provenant des États-Unis et du Royaume-Uni, à - 7 % dans le cas des Haïtiens¹². Dans l'ensemble, le taux de perte pondéré s'établit à 16 %.

11. Comme le secteur francophone du nouveau régime québécois d'enseignement postsecondaire se trouvait en pleine expansion, bien des immigrants qualifiés y ont trouvé des postes à la hauteur de leur compétence. Ceux qui n'avaient pas de formation particulière ont profité de l'activité économique intense de la métropole dans divers secteurs (construction, restauration, etc.).

12. Bien entendu, il ne peut y avoir en théorie de perte négative. Le phénomène tient au fait que des Haïtiens, présents en 1981, l'étaient aussi en 1971 mais, pour une raison quelconque, n'avaient pas alors été énumérés comme tels. Dans les années 1970, une amnistie a permis aux étrangers qui étaient en situation illégale en 1971 d'être légalement présents en 1981 (d'acquérir, en fait, le statut d'immigrant). En outre, au recensement canadien, l'auto-énumération donne toujours lieu à une certaine sous-énumération qui a peut-être été plus importante chez les Haïtiens en 1971.

TABLEAU 1

*Taux de perte chez 19 groupes selon le lieu de naissance, région métropolitaine de recensement de Montréal, 1971-1981**

Groupe selon le lieu de naissance	Perte %	Groupe selon le lieu de naissance	Perte %
Afrique du Nord	4	Grèce	4
Allemagne	—	Haïti	-7
Amérique du Sud	20	Hongrie	24
Antilles	5	Inde et Pakistan	31
Autriche	29	Italie	7
Chine	25	Liban	3
Égypte	8	Philippines et autre pays	15
Espagne	12	Pologne	14
États-Unis	43	Portugal	1
France	19	Royaume-Uni	43
Moyenne 16 %			

* SOURCE : Statistique Canada, compilation spéciale effectuée à partir des recensements de 1971 et 1981, calculs de l'auteur.

Nous n'avons pas calculé le taux de perte dans nos groupes selon l'origine ethnique, mais nous avons observé que d'un recensement à l'autre, les minorités ethniques telles que définies par auto-identification ne maintiennent pas leur nombre à Montréal. Ces groupes se renouvellent vraisemblablement au moyen de l'immigration et de l'accroissement naturel. Même les déficits dus à un changement d'identité ou aux départs sont plus importants parmi la deuxième génération d'immigrants (nés au Canada) que parmi les premiers arrivants. Si l'on prête foi à l'*origine* ethnique déclarée par les fils et les filles d'immigrants, les déficits survenus entre 1971 et 1981 pour la génération née au Québec étaient plus élevés (19 %) que pour l'ensemble de la population d'origine ethnique (14 %) et pour nos immigrants d'après 1946 (16 %)¹³.

Après avoir établi que les pertes constituent un phénomène significatif parmi les groupes d'immigrants, et que ce phénomène varie en fonction du groupe, passons maintenant à notre modèle explicatif fondé sur une régression multilinéaire. Après avoir exclu les variables interdépendantes et accepté un niveau de signification de 10 % au lieu des 5 ou 1 % habituels¹⁴, nous pouvons expliquer, à l'aide de nos deux modèles algébriques, 78 et 81 % respectivement de la variation dans les pertes pour les données de 1971 et 1981. Considérons les situations de 1971 et 1981 représentées par ces deux modèles. Des deux, c'est le second, se rapportant à l'année 1981, qui satisfait le mieux aux conditions de la régression multilinéaire.

13. Voir «Persistence of Ethnic Communities» dans CALDWELL (1993).

14. Le fait de n'avoir que 19 observations ou relevés pour chaque variable nous y a contraint.

Nous avons donc retenu la situation de 1981 pour expliquer les pertes en matière d'immigration, à la fois parce qu'elle est plus significative statistiquement et qu'elle permet d'expliquer une plus forte proportion de la variation dans les pertes — les quatre cinquièmes. De plus, il est logique que les données touchant ceux qui ont connu toute une décennie d'intégration soient plus pertinentes. Néanmoins, nous avons conservé le cas de 1971 afin de pouvoir comparer l'importance relative des variables à deux moments différents (le début et la fin de la période de perte), ce qui nous permet de jeter un coup d'œil à la nature du processus d'intégration au cours de la période¹⁵. Les deux modèles comportent les quatre mêmes variables indépendantes dont l'une demeure constante en 1971 et 1981, soit la connaissance du français seulement comme langue officielle. Les trois autres variables sont la périodicité de l'immigration, l'indice de concentration géographique et le statut professionnel.

À ce point de notre interprétation, nous préférons parler des « dimensions » du processus d'intégration (plutôt que de variables), chaque dimension correspondant à l'une des quatre variables indépendantes de nos deux modèles de pertes. Il sera donc question de la « périodicité de l'immigration », mesurée par la variation dans l'amplitude de l'immigration (IAMP), de l'« exclusivité communautaire », mesurée par la concentration géographique ou résidentielle, de l'« aptitude linguistique », mesurée par la connaissance du français seulement, et du « statut socio-économique », mesuré par le statut professionnel.

Pour mieux comprendre le rôle de ces quatre dimensions, nous avons eu recours à d'autres variables tirées du recensement mais que nous avons écartées des modèles explicatifs pour des raisons de colinéarité; nous avons exploré, à l'aide des simples coefficients de corrélation, les liens entre ces variables et les quatre dimensions retenues. Ainsi, la corrélation entre l'endogamie, établie d'après le lieu de naissance des conjoints pour les mariages célébrés dans les années 1970, et notre indice de concentration géographique est suffisamment élevée pour que ces indicateurs soient

15. En ce qui concerne la comparaison entre 1971 et 1981, la variable la plus forte dans les deux cas pour établir la variation dans les « pertes » est notre variable linguistique — R^2 partiel de 37 et 39 % — c'est-à-dire la connaissance de l'une seulement des deux langues officielles, le français. De plus, ce facteur — le niveau moyen d'unilinguisme français (en termes de connaissance des deux langues officielles) — revêt essentiellement la même importance au début et à la fin de la période.

Quant à la variable amplitude de l'immigration, qui reflète la même situation — la périodicité de l'immigration entre 1946 et 1981 — pour chaque groupe en 1971 et 1981, elle a moins d'importance en 1981 qu'en 1971 pour expliquer les pertes puisque son R^2 partiel est tombé de 25 % dans le modèle 1971 à 16 % dans celui de 1981. Cette baisse s'accomplit peut-être en même temps que l'expérience post-migratoire du groupe recule dans le temps. Il en va autrement pour la variable concentration résidentielle ou géographique, puisqu'elle est plus importante en fin de période qu'au début — R^2 partiel de 27 % en 1981 et de 18 % en 1971. Enfin, pour ce qui est de la quatrième variable indépendante, le statut professionnel, son importance diffère de beaucoup d'un modèle à l'autre. Dans celui de 1971, elle compte pour 32 % de la variation, mais elle chute à 27 % dans le modèle de 1981. Nul doute que cette différence de dix ans est attribuable, dans une certaine mesure, au statut professionnel de ceux qui sont restés. On pourrait en dire autant des variables concernant la langue et la concentration résidentielle, la première étant marginalement moins importante et la seconde, sensiblement plus importante, en 1981 qu'en 1971.

tenus tous deux comme la manifestation de ce que nous avons appelé l'exclusivité communautaire.

Voici donc l'interprétation que l'on peut tirer de nos modèles : pour les années 1970, plus un groupe est désavantagé sur le plan professionnel et plus il est francophone, plus ses membres sont susceptibles de demeurer au Québec. En outre, il se maintient grâce à la formation d'un voisinage ethnique (ou par la concentration géographique) — ce qui favorise l'exclusivité communautaire. Ajoutons à cela qu'une période d'immigration massive facilite aussi bien l'exclusivité communautaire que la concentration géographique.

Ces rapports entre l'étendue des pertes d'un groupe et les dimensions de l'intégration mentionnées sont dans une bonne mesure, sauf en ce qui concerne la dimension linguistique, le produit de l'émigration différentielle selon laquelle les personnes ayant un statut socio-économique inférieur étaient plus portées à partir, à moins de bénéficier du soutien d'un quartier ethnique. Tout cela peut se résumer ainsi : *à Montréal, dans les années 1970, le pouvoir de rétention d'un groupe immigrant était le produit de l'ampleur de sa connaissance du français et de l'existence d'une communauté forte qui facilitait l'intégration de ceux qui ne pouvaient profiter d'un statut socio-économique élevé.* On voit par là quelle importance peut avoir le voisinage ethnique pour l'intégration des immigrants à Montréal.

Vue sous l'angle *des individus* — et non plus des communautés —, la situation pourrait se résumer comme suit : pour parvenir à s'intégrer à la société montréalaise dans les années 1970, il valait mieux connaître le français et jouir d'une bonne compétence professionnelle ou, en l'absence de ces deux conditions, faire partie d'un groupe qui avait réussi à développer un voisinage ethnique important.

Il nous fallait mettre à l'épreuve notre modèle explicatif auprès des cinq groupes ethniques retenus pour étude et pour lesquels nous possédions des données d'enquête plus complètes. Nous avons mesuré le taux de perte en fonction du lieu de résidence des enfants adultes chez les répondants. Après avoir étudié chaque groupe en fonction des quatre dimensions du modèle de rétention, nous avons conclu que dans les cinq cas, les rapports entre le taux de perte et les quatre dimensions confirmaient effectivement notre interprétation, à savoir que *le niveau des pertes est fonction du statut professionnel, de l'exclusivité communautaire, de la connaissance du français et de la périodicité de l'immigration.*

La ségrégation résidentielle

En ce qui a trait au processus d'intégration des immigrants à Montréal, la question la plus débattue — outre l'intégration économique sur laquelle nous nous pencherons par la suite — est celle de la ségrégation résidentielle. En effet, il existe pour 1971 un modèle théorique de la ségrégation résidentielle des groupes ethniques à Montréal, mis au point par POLÈSE (1978), qui le résume en ces termes :

La probabilité qu'un groupe se concentre spatialement semble d'autant plus forte que son statut social est faible, qu'il possède une spécificité culturelle ou ethnique (par rapport aux Autochtones), qu'il atteigne un certain seuil au point de vue du nombre et qu'il est alimenté par une immigration récente et soutenue (POLÈSE, 1978, p. 41).

Ce que l'auteur qualifie de « théorie générale de la localisation résidentielle des populations immigrantes » retient à peu près les mêmes dimensions de l'expérience migratoire que celles que nous avons isolées : l'immigration récente et soutenue (ce que nous avons appelé périodicité), le statut socio-économique, la ségrégation résidentielle (en ce qui nous concerne, la concentration géographique et l'exclusivité communautaire) et la spécificité culturelle en regard de la population d'accueil (dans notre cas, le manque de connaissance du français).

Que Polèse ait construit une théorie générale de la localisation résidentielle des immigrants qui comporte des dimensions semblables à celles que nous avons adoptées comme variables indépendantes pour notre modèle de rétention, constituait pour nous un défi, celui de tester la théorie de Polèse au moyen des données de recensement que nous avons utilisées pour mettre au point notre propre modèle.

Sans nous arrêter à des questions techniques — importantes — comme la différence entre le coefficient de ségrégation résidentielle et notre indice de concentration géographique (voir ci-dessous), ou la définition des groupes selon le lieu de naissance, la langue maternelle ou l'origine ethnique dont Polèse s'est servi pour mesurer la ségrégation résidentielle, venons-en à nos résultats¹⁶. Nous avons été à même d'expliquer près des trois quarts ($R^2 = 0,73$) de la variation des coefficients de ségrégation résidentielle de Polèse. Par conséquent, nous avons pu confirmer la pertinence de la théorie de Polèse pour les données de 1971, et l'utiliser afin d'éclairer davantage le rapport entre les dimensions explicatives de notre modèle de rétention.

Mais, en 1986, munis des données du recensement de 1981, VELTMAN et POLÈSE ont mis de côté la « théorie générale de la localisation résidentielle des populations immigrantes » de POLÈSE. Or après avoir noté que leurs coefficients de ségrégation résidentielle de 1981 touchaient des groupes définis autrement que ceux qu'ils avaient utilisés en 1971, nous avons également testé la théorie initiale de Polèse à l'aide de nos données du recensement de 1981, et nous avons constaté son bien-fondé, du moins en ce qui concerne les immigrants (par opposition aux groupes ethniques).

Comme LIEBERSON (1965) et POLÈSE (1978), VELTMAN et POLÈSE (1986) ainsi que LE BOURDAIS (1987) sont très conscients de la question de la ségrégation ethnique au sein de la société d'accueil montréalaise ; ils concluent qu'au fil des ans et notamment entre 1971 et 1981, les immigrants s'y distancient de la population d'origine française pour s'approcher de la population d'origine britannique. Cette

16. Voir « Testing the Polèse (1978) Model » et « Veltman-Polèse 1986 Renunciation » dans CALDWELL (1993).

conclusion a retenu notre attention. Il convient à ce propos d'expliquer notre « indice de concentration géographique ».

Nous avons préféré, comme nous l'avons mentionné, nous servir d'un indice de concentration géographique plutôt que du coefficient de ségrégation utilisé par les chercheurs susmentionnés. De cette façon, nous pouvions tirer parti du fait que les données des recensements de 1971 et 1981 nous procuraient une répartition géographique de nos groupes selon le lieu de naissance et l'origine ethnique à l'intérieur de 55 zones. Pour caractériser le degré de concentration, nous avons eu recours à une mesure plus simple et plus concrète que le coefficient de ségrégation (ou pourcentage du groupe en question qu'il aurait fallu répartir pour obtenir une répartition semblable à celle de la population totale). Notre indice est tout simplement la variation (écart-type) du nombre de personnes d'un groupe donné par zone, normalisé (pourcentage) par rapport à la moyenne du groupe dans l'ensemble des 55 zones. C'est effectivement un coefficient de variation... plus il est haut, plus le groupe en question est concentré.

Nous avons préféré cet indice plus simple parce qu'il représente le degré de concentration géographique d'une sous-population à travers des unités géographiques à peu près égales (du point de vue de la population totale), du moins pour ce qui est de 1971. D'autre part, il ne prétend pas saisir la ségrégation résidentielle actuelle comme seule pourrait le faire une répartition en de très petites unités géographiques. Il n'en va pas de même pour le coefficient de ségrégation résidentielle utilisé dans la littérature canadienne sur le sujet¹⁷ et pour lequel l'unité géographique est le secteur de recensement formé d'environ 5 000 personnes¹⁸.

Afin de comparer la concentration géographique en 1971 et 1981, nous avons conçu un indice de concentration *relative*. C'est le coefficient de la variation de la distribution des membres d'un groupe à travers les 55 zones, relativisée ou normalisée par rapport au coefficient de variation de la distribution de la population totale. La normalisation des coefficients des groupes se fait tout simplement en les exprimant comme proportion du coefficient de la population totale. Ainsi, dans le tableau 2, l'indice de concentration relative de la population totale est égal à 1. Cela donne lieu à deux ensembles d'indices pour nos 19 groupes selon le lieu de naissance. Le tableau 2 présente la valeur de ces indices et celle des indices supplémentaires touchant les personnes d'origine française, britannique et autre nées au Québec, de même que l'ensemble de la population née à l'étranger.

Notre conceptualisation plus simple de la ségrégation géographique a entre autres pour avantage que les données sur lesquelles elle repose, soit le nombre

17. Cette tradition qui date de trente ans déjà, comprend notamment S. LIEBERSON, A.G. DARROCH, W.G. MARSTON, L. DRIEDGER et pour ce qui est de Montréal depuis 1971, M. POLÈSE.

18. Dans un article récent, KALBACH (1990) a soutenu ce point de vue. Le coefficient de ségrégation comporte une autre difficulté en ce qu'il repose sur une population hôte uniforme dont la répartition est représentée par la population globale. Nous y revenons plus loin.

TABLEAU 2

*Indice de la concentration géographique relative de 19 groupes, selon le lieu de naissance, et de la population née au Québec, région métropolitaine de recensement de Montréal, 1971 et 1981 **

Groupe	Indice		Variation (%) 1971-1981
	1971	1981	
Population totale	1,0	1,0	—
Population totale née à l'étranger	2,8	2,5	-11
Afrique du Nord	8,3	6,2	-25
Allemagne / Autriche	2,6	3,0	+13
Amérique du Sud	3,1	2,8	-10
Antilles britanniques	5,2	5,3	+ 2
Chine	8,2	5,3	-35
Égypte	5,5	5,5	0
Espagne	5,8	2,9	-50
États-Unis	2,6	2,5	- 4
France	2,3	1,9	-17
Grèce	11,4	8,4	-26
Haïti	4,3	5,0	+16
Hongrie	5,4	4,6	-15
Inde / Pakistan	3,9	4,1	+ 5
Italie	5,7	5,8	+ 2
Liban	5,3	5,4	+ 2
Philippines / autres pays d'Asie	5,6	3,4	-39
Pologne	5,8	6,1	+ 5
Portugal	12,7	7,3	-43
Royaume-Uni	3,3	3,7	+12
Population totale née au Québec			
Origine ethnique francophone	1,7	1,8	+ 6
Origine ethnique britannique	2,7	2,9	+ 7
Origine ethnique autre	2,4	2,4	0

* SOURCE : Statistique Canada, compilation spéciale effectuée à partir des recensements de 1971 et 1981, calculs de l'auteur.

d'immigrants de chaque groupe par zone de taille équivalente, permettent des comparaisons sans perdre l'essentiel qui consiste à mesurer la concentration géographique d'un groupe ethnique particulier. À cet égard, les indices du tableau 2 concordent parfaitement avec l'évolution de la ségrégation résidentielle entre 1971 et 1981, telle qu'elle apparaît dans les analyses de VELTMAN et de LE BOURDAIS. Cette évolution se caractérise notamment par la dispersion marquée des Grecs et des Portugais, par la tendance à la concentration des Italiens et des immigrants de vieille date provenant d'Europe du Nord, à l'exception des Hongrois, de même que par la consolidation de certains groupes (Haïtiens, Antillais britanniques et Indo-Pakista-

nais)¹⁹. La chute du niveau général de concentration relative de la population immigrante se reflète dans la baisse de 2,8 à 2,5 de l'indice des personnes nées à l'étranger alors que, fait intéressant, les personnes d'origine française et britannique nées au Québec tendent à se concentrer et que, entre ces deux extrêmes, le degré de concentration géographique des personnes d'une autre origine ethnique, nées au Québec, ne subit pas de modification. Cela nous ramène à la question de savoir si les immigrants sont en train de prendre leurs distances vis-à-vis des francophones.

L'analyse par groupe et par zone²⁰ révèle que dans de nombreux secteurs, le nombre de personnes d'origine britannique nées au Québec a sensiblement diminué, en raison sans doute de l'émigration, et que les personnes d'origine française nées au Québec ont quitté en grand nombre le centre et la partie centre-est de Montréal pour aller s'établir dans les banlieues des rives nord et sud. Par conséquent, nous soutenons, à l'encontre de POLÈSE, VELTMAN et LE BOURDAIS, que ce sont plutôt les francophones qui se sont distancés des immigrants, ce que des analyses subséquentes portant sur la population francophone de la région montréalaise ont d'ailleurs confirmé²¹. La différence entre nos résultats et les leurs s'explique par le fait que la comparaison des coefficients de ségrégation résidentielle tient pour acquis que la population hôte (les Montréalais d'origines française et britannique nés au Québec) constitue, en raison de son volume et de sa pérennité, une présence constante et stable. Cette prémisse s'avère fausse dans les années 1970.

Intégration économique et sous-économies ethniques

L'intégration « complète » des immigrants à la société d'accueil suppose ce que les sociologues qualifieraient d'intégration civile et économique, c'est-à-dire se dénicher un emploi ou un créneau dans l'économie locale et prendre part aux institutions civiles et politiques. Nous ne traiterons pas ici de l'intégration civile²². Quant à l'intégration économique, résumons d'abord la situation avant de nous pencher sur les processus qui l'ont influencée.

Pour bien comprendre et évaluer l'intégration économique, nous avons examiné le changement dans le revenu personnel et familial, le statut professionnel ainsi que la mobilité intergénérationnelle et intragénérationnelle. Observation plutôt étonnante, en 1981, les personnes nées à l'étranger avaient, dans l'ensemble, un revenu personnel moyen supérieur à celui de l'ensemble de la population (13 700\$ en regard de 13 300\$ en dollars courants). Leur revenu dépassait celui des francophones nés au

19. À remarquer, en outre, l'éparpillement croissant de certains groupes d'immigration très récents comme les Philippins et autres Asiatiques, les Nord-Africains et les Chinois. Incidemment, les Français constituent le groupe le moins concentré et leur indice de variation relative est à peu près le même que celui des Québécois de naissance et d'origine française.

20. Voir les figures 3 à 9, dans CALDWELL (1993).

21. Voir, par exemple, PAILLÉ (1989).

22. Sur cette question, voir CALDWELL (1993).

Québec (12 900\$) et était égal à celui des personnes d'origine britannique nées au Québec. Le revenu personnel moyen des immigrants n'était surpassé que par celui des enfants d'immigrants (14 500\$).

Toutefois, en 1981 toujours, les immigrants ne figuraient pas en tête de liste pour ce qui est du revenu familial moyen. Le premier rang appartenait plutôt aux personnes nées au Québec mais d'une autre origine que française ou britannique, avec un revenu familial moyen de 31 300\$. Ces chiffres montrent que les immigrants et leur descendance réussissaient mieux que les Québécois de naissance, du moins jusqu'à la fin des années 1970, ce que RICHMOND et KALBACH (1980) ont amplement démontré pour les années 1960. Disons plus précisément qu'à Montréal, dans les années 1970, les descendants d'immigrants jouissaient d'un revenu personnel et familial moyen supérieur à celui des populations d'origine française ou britannique. Néanmoins, parmi les ménages, ce sont ceux formés de francophones nés au Québec qui ont progressé le plus (environ 166 % en dollars courants) dans la décennie²³.

La réussite économique des immigrants est confirmée par l'observation selon laquelle les groupes dont le revenu moyen, personnel ou familial, a moins progressé que celui de l'ensemble de la population sont ceux qui ont connu le plus d'immigration pendant les années 1970, autrement dit, les groupes ayant de forts contingents de nouveaux arrivés. Il n'y a que trois groupes —les Haïtiens, les Sud-Américains et Philippins et les autres Asiatiques— dont le progrès du revenu tant personnel que familial a été inférieur à celui de l'ensemble de la population. Or ce sont précisément les trois seuls groupes à avoir, en 1981, une population formée à moins de 30 % de membres établis au Canada depuis au moins dix ans. Toutefois, parmi les groupes dont la proportion de membres établis au Canada depuis dix ans dépasse 70 %, il n'y en a aucun dont l'indice de revenu composé (personnel et familial) ne présente pas de gains supérieurs ou égaux à ceux de la population globale; mieux encore, ils ont tous progressé davantage que les Québécois d'origine britannique!

Jusqu'à la fin des années 1970, la réussite économique des immigrants après dix ans de vie montréalaise est incontestable²⁴. Il reste à voir si la situation s'est maintenue de 1980 à 1990. Mais l'intégration économique n'est pas seulement une affaire de revenu. Passons maintenant à l'examen du statut professionnel.

Dans l'ensemble, les personnes nées à l'étranger avaient en 1971 et en 1981 un indice de statut professionnel supérieur à celui des francophones nés au Québec, bien

23. Du point de vue du revenu moyen des groupes particuliers d'immigrants, ceux provenant des États-Unis, des Philippines et d'autres pays d'Asie arrivaient en tête de liste pour ce qui est du revenu personnel en 1971. Dix ans plus tard, en 1981, les Français et les Égyptiens étaient aux premiers rangs. Quant au progrès du revenu familial réalisé au cours de cette décennie, ce sont les Égyptiens et les Espagnols qui remportent la palme. Ces derniers sont les moins nombreux des 19 groupes.

24. La conclusion selon laquelle les immigrants ont, du point de vue économique, mieux réussi que les membres de la population hôte, en dépit du fait que les francophones nés au Québec ont le plus progressé, concorde parfaitement avec les résultats de RICHMOND et KALBACH (1980), d'une part, et ceux de REITZ (1980), d'autre part.

que leur progrès entre 1971 et 1981 ait été comparable. La descendance (née au Canada) des immigrants autres que francophones et britanniques a un statut professionnel égal à celui des Québécois d'origine britannique... ce qui est tout à fait remarquable.

Par ailleurs, quand on étudie en détail la population immigrante selon nos 19 groupes, on s'aperçoit de l'effet déterminant de la période d'immigration. Chaque groupe marqué par une baisse de l'indice du statut professionnel entre 1971 et 1981 (le classement étant relatif, les gains des uns s'accompagnent nécessairement de pertes pour les autres) avait, en fait, une proportion de membres établis au Canada depuis dix ans inférieure à 71 %: en réalité, aucun groupe dont la proportion de membres établis au Canada depuis dix ans était inférieure à 71 % n'a vu son indice de statut progresser. De ce point de vue, les grands perdants étaient, outre les Britanniques, les Haïtiens et les Asiatiques qui ont connu un important afflux migratoire dans les années 1970.

Nous en concluons que, du point de vue du revenu, les immigrants ont réussi aussi bien que la population hôte francophone et que, du point de vue socioprofessionnel, ils ont même dépassé cette dernière... malgré que le tiers d'entre eux n'aient pas encore passé dix ans au Canada. Les immigrants montréalais se sont très bien et très rapidement intégrés sur le plan économique, du moins ceux qui sont restés à Montréal. Cette réserve est importante et nous y reviendrons.

Pour l'analyse de la mobilité professionnelle au sein des générations et entre elles, nous avons retenu trois grandes catégories: professionnels et gestionnaires, cols blancs, cols bleus; cette analyse repose sur l'enquête auprès des cinq groupes types.

En ce qui touche la mobilité intergénérationnelle (comparaison avec la situation du père), 47 % de nos quelque 2 000 répondants n'ont pas connu de mobilité postmigratoire alors que 37 % en ont connu une à la hausse et 16 %, à la baisse. Quant à la mobilité intragénérationnelle (comparaison avec la situation du répondant avant l'immigration), 61 % n'ont pas connu de changement tandis que la situation s'est améliorée dans 23 % des cas et que dans 16 %, elle s'est détériorée. Dans l'ensemble, donc, les immigrants de notre enquête ont amélioré leur situation: 84 % s'en sont trouvés aussi bien qu'auparavant sinon mieux, qu'on prenne pour point de comparaison leur situation avant d'immigrer ou celle de leur père.

Notre enquête auprès de cinq groupes types nous a également permis de savoir s'il s'agissait de travailleurs autonomes ou d'employés, et de connaître la nature et la taille de l'entreprise où ils travaillaient, la manière dont ils ont obtenu leur emploi de même que l'origine ethnique et la langue de leur patron et de leurs collègues.

Nous avons ainsi pu approfondir la question des sous-économies ethniques à Montréal, comme WEINFELD (1981) l'a fait pour la communauté juive. Pour établir l'existence d'une sous-économie, nous nous sommes servi des cinq indicateurs suivants: premièrement, l'existence d'une répartition sectorielle particulière de l'em-

ploi; deuxièmement, le fait que des membres du groupe travaillent *pour* un groupe ethnique particulier qui n'est pas nécessairement le leur; troisièmement, le fait de travailler *avec* des membres de son propre groupe ethnique; quatrièmement, le fait de trouver du travail avec l'aide de son propre réseau ethnique; cinquièmement, la non-représentation dans les organismes publics et les grandes entreprises.

La première conclusion à laquelle nous sommes arrivé est que parmi les cinq groupes, trois ont réussi à créer une sous-économie ou à travailler dans une sous-économie. Ce sont les Portugais qui travaillent surtout pour des patrons étrangers à leur groupe, les Arméniens qui satisfont à tous nos critères d'une sous-économie sauf un: ils ne travaillent pas surtout avec leurs semblables car ils sont souvent propriétaires, ou parents du propriétaire, d'une entreprise dont les employés ne sont pas Arméniens, et les Chinois qui ont le comportement économique le plus conforme à notre notion d'une sous-économie ethnique. De façon générale, les Chinois et les Arméniens se rapprochent suffisamment de notre conception de sous-économie ethnique — en remplissant quatre des cinq conditions — pour nous permettre d'affirmer que cette dernière existe bel et bien, dans le sens où l'entendait WEINFELD (1981).

Les deux groupes dont l'insertion économique ne témoigne pas de l'existence d'une sous-économie sont les Britanniques et les arabophones. En raison de leur compétence professionnelle, de leur statut socio-économique élevé et de leurs aptitudes linguistiques, ces derniers s'intègrent à l'économie dominante. Les Britanniques connaissent, par contre, davantage que les Portugais et les Chinois une certaine ségrégation par rapport à l'économie dominante: les trois quarts d'entre eux travaillaient en anglais et les quatre cinquièmes avaient un patron anglophone. À mesure que se réduit la puissance des institutions économiques anglophones, on se demande si une sous-économie anglophone n'émergera pas un jour, semblable à celle, par exemple, des Arméniens ou des Juifs de Montréal. Toutefois, il faudrait pour cela une répartition sectorielle particulière de l'emploi, c'est-à-dire une ségrégation professionnelle, qui n'existe pas encore.

*

* *

Tentons maintenant d'expliquer l'intégration des immigrants à la lumière de résultats obtenus.

En tenant compte de notre analyse de la rétention, des pertes démographiques élevées et de la réussite économique, nous postulons l'existence de deux processus distincts: l'«émigration sélective» et la «segmentation ethnique». Arrêtons-nous d'abord à l'émigration sélective tout en précisant que si l'immigration a toujours, bien

entendu, quelque chose de sélectif... c'est la nature de cette sélectivité qui fait l'objet de notre réflexion.

Selon notre hypothèse, si les groupes d'immigrants sont parvenus aussi bien et en si peu de temps à s'établir sur le plan économique, c'est parce que ceux qui manquaient de compétence ou qui ne pouvaient profiter d'une sous-économie ethnique ont eu tendance à quitter Montréal et à contribuer de la sorte à la réussite, en moyenne, de ceux qui sont restés. En outre, l'effet de la connaissance du français sur la rétention à une époque où les ressources publiques consacrées à l'enseignement de cette langue aux immigrants étaient rares, laisse supposer que les personnes dépourvues de compétence linguistique étaient plus enclines au départ.

Bien que nos données de recensement ne nous permettent pas de contrôler cette hypothèse — car il aurait fallu trouver ailleurs au Canada, en 1981, des personnes qui, par exemple, vivaient au Québec cinq ans auparavant — nous concluons qu'il s'agit là de la seule explication qui soit cohérente à la fois avec notre modèle de rétention et la situation qui prévalait à Montréal dans les années 1970. Rappelons qu'en vertu de la conjoncture économique, les immigrants hautement qualifiés et capables de parler français étaient à même de trouver des emplois dans un secteur privé florissant et dans un secteur public et parapublic encore en expansion où les candidats d'origine québécoise n'étaient pas encore en surnombre.

L'émigration sélective était le produit d'un contexte particulier qui n'existe probablement plus. À vrai dire, ce serait plutôt l'inverse aujourd'hui, les plus qualifiés étant les plus portés à partir²⁵. Passons maintenant à notre seconde hypothèse soit la segmentation ethnique.

La segmentation ethnique à Montréal se manifeste de nombreuses façons : ségrégation résidentielle, ségrégation professionnelle, réseaux familiaux et d'amis et participation à des institutions relevant de son propre groupe ethnique.

Du point de vue résidentiel, nous avons observé une certaine atténuation de la concentration géographique chez la plupart des populations immigrantes entre 1971 et 1981, mais le fait que les Montréalais d'expression française aient quitté quelques quartiers du centre a contribué à maintenir un certain niveau de ségrégation résidentielle, le degré de celle-ci demeurant important dans l'ensemble.

En ce qui concerne le milieu de travail, les membres des populations ethniques de Montréal travaillent souvent, dans près de la moitié des cas, avec leurs semblables, exception faite de groupes qui, comme les arabophones, ne présentent pas d'unité culturelle et dont les membres ont réalisé une intégration économique presque immédiate. Même si cette affirmation ne s'applique qu'à quatre de nos cinq groupes, les arabophones étant exclus, elle n'en demeure pas moins saisissante. REITZ (1980) a obtenu, pour sa part, le même résultat pour ses cinq catégories ethniques.

25. Hervé GAUTHIER (1988) a montré l'existence, dans les années 1980, d'une émigration provinciale, toutes langues et origines confondues, dix fois supérieure parmi les personnes hautement qualifiées.

Quant aux réseaux de contacts personnels, la prédominance va à la famille et aux amis du même groupe culturel. Parmi nos cinq groupes, à l'exception encore des arabophones, la langue parlée entre amis est plus des deux tiers du temps celle du groupe. En outre, le groupe transmet sa langue à ses enfants: sauf chez les arabophones, toujours, plus des quatre cinquièmes des parents adoptent avec leurs enfants leur langue d'origine.

Aux ménages faisant l'objet de notre enquête, nous avons aussi demandé aux adultes des précisions sur les cinq derniers visiteurs au foyer. Dans plus de 90 % des cas, il s'agissait de parents ou d'amis (par opposition à des voisins ou à des compagnons de travail), et plus des quatre cinquièmes de ces visites se sont déroulées dans la langue du groupe, à nouveau à l'exception des arabophones pour qui le français sert de *lingua franca*.

Voilà donc des occasions sociales où, dans un contexte de ségrégation résidentielle et professionnelle, la culture — manifestée et renforcée par la langue — sert à tracer des frontières entre des milieux d'allégeance ethnique différente. Cette segmentation se superpose aux clivages géographiques, économiques et sociaux.

Cette segmentation ethnique de la vie sociale à Montréal s'applique également aux deux sociétés d'accueil, française et anglaise. Nous avons signalé plus haut qu'au cours de la décennie 1970, la concentration géographique de ces deux groupes s'était accrue. Chez les anglophones, l'intensification de cette concentration géographique découlait de la nature sélective des départs. Quant à elle, la segmentation de la société d'accueil francophone se manifeste de manière bien tangible par la non-pénétration des institutions à prédominance française par les autres groupes ethniques. Nous en avons, à Montréal, trois exemples typiques dans les services du gouvernement québécois, le service de police et le clergé diocésain de l'Église catholique. Dans les trois cas, les membres des groupes ethniques étaient, et sont encore, très peu représentés en regard de leur présence dans la population montréalaise. Les sources sont moins fiables dans le cas des deux autres organismes, mais la très faible représentation ethnique au sein de la police de Montréal est devenue notoire. Quant au diocèse catholique de Montréal, le petit nombre de prêtres provenant des communautés ethniques a de quoi étonner du fait que la moitié au moins des habitants de la R.M.R. de Montréal dont la population est de trois quarts de million sont des catholiques romains. Quoi qu'il en soit, on pouvait encore, au milieu des années 1980, compter sur les doigts des deux mains les prêtres issus de ce réservoir énorme de catholiques! Pour ce qui est de la fonction publique québécoise tout entière, la situation a été exposée dans les publications du Comité d'implantation du plan d'action à l'intention des communautés culturelles²⁶; la présence des groupes ethniques a même fléchi entre 1981 et 1985 pour passer de 5 à 3 % des effectifs totaux.

26. Comité d'implantation du plan d'action à l'intention des communautés culturelles (CIPACC), créé en 1981 pour mettre en œuvre les objectifs du programme *Autant de façons d'être Québécois*, Québec, 1981.

Nul doute qu'on peut invoquer de bonnes explications historiques à ce caractère exclusif de la population d'accueil francophone : raisons sans aucun doute apparentées à celles qu'on donne l'exclusion des Québécois francophones des institutions économiques autrefois à domination anglophone, et à l'accession récente des francophones à l'administration municipale de Montréal, demeurée un fief anglophone jusqu'à il y a soixante ans à peine (BOURASSA, 1971). L'absence des autres ethnies au sein des grandes institutions québécoises contemporaines n'en constitue pas moins un fait, et la contraction de leur présence dans la fonction publique québécoise²⁷ est — malgré un programme politique de redressement — l'expression la plus récente de cette réalité²⁸.

Enfin, du processus de segmentation ethnique nous dirions qu'il a bien servi tant la population immigrante que la société d'accueil. L'existence même de cette segmentation a contribué à attirer les immigrants à Montréal et, une fois sur place, à les y retenir... et du même coup à les « montréaliser ». Cela répondait à un besoin de la société d'accueil puisque l'apport économique et démographique des immigrants était alors essentiel pour maintenir la vitalité de Montréal. En effet, nous avons vu que sans l'immigration, la R.M.R. de Montréal n'aurait pas connu d'expansion démographique entre 1971 et 1981²⁹. La contrepartie de cette segmentation est l'impénétrabilité du segment majoritaire³⁰.

Gary CALDWELL

BIBLIOGRAPHIE

BAILLARGEON, Mireille et Claire BENJAMIN, *Caractéristiques linguistiques de la population immigrée 1990 recensée au Québec en 1986*, Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration.

BAILLARGEON, Mireille et Claire BENJAMIN, *Taux de présence de l'immigration au Québec : analyse et 1989 commentaires*, Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration.

27. Dans Comité d'implantation..., 1981, p. 31 et 38, la participation des non-francophones dans la fonction publique québécoise est établie à 2,7 % en 1979. Dans son troisième rapport annuel, le CIPACC, organisme chargé de redresser cette situation, fait état d'une chute de ce pourcentage entre 1979 et 1982.

28. Selon l'Office des ressources humaines de la Commission de la fonction publique du Québec, en mars 1988, sur les 52 406 fonctionnaires québécois, moins de 4 % étaient d'une autre langue maternelle que le français, nés à l'extérieur du Canada ou d'une autre race que la race blanche. Voir le mémoire d'Alliance Québec présenté à la Commission parlementaire sur le budget et l'administration en septembre 1990.

29. Comparaison fondée sur les limites géographiques de 1971.

30. Les Arméniens et les arabophones, rencontrés dans notre enquête, éprouvaient cette difficulté.

- BAILLARGEON, Mireille et Gisèle SAINTE-MARIE, *Quelques caractéristiques ethno-culturelles de la*
1984 *population du Québec*, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. (Cahier 2.)
- BOURASSA, Guy, *Les relations ethniques dans la vie publique montréalaise*, Ottawa, Imprimeur de la
1971 Reine. (Information Canada, 10.)
- BREDINAS-ASSIMOPOULOS, Nadia, *Relation entre mobilité socio-professionnelle et intégration des émi-*
1975 *grants: les Grecs de Montréal*, Montréal, Université de Montréal. (Thèse de doctorat.)
- BRETON, Raymond, *La situation des immigrants à Montréal*, Montréal, Le groupe de recherches sociales
1959 inc.
- BRETON, Raymond et al., *Ethnic Identity and Equality: Varieties of Experience in a Canadian City*,
1990 Toronto, University of Toronto Press.
- CALDWELL, Gary, *Immigrant Incorporation in Montreal in the Seventies*, Québec, I.Q.R.C. (Rapport de
1993 recherche.)
- Comité d'implantation du plan d'action à l'intention des communautés culturelles, *Rapport annuel 1981-*
1983 *1982*, Québec, Éditeur officiel du Québec.
- GAUTHIER, Hervé, *Les migrations au Québec: aspects régionaux*, Québec, Bureau de la statistique du
1988 Québec.
- HERBERG, Edward N., *Ethnic Group in Canada: Adaptation and Transition*, Scarborough, Nelson.
1989
- KALBACH, Warren, «Ethnic Residential Segregation and its Significance for the Individual in an Urban
1990 Setting» dans: Raymond BRETON et al., *Ethnic Identity and Equality: Varieties of Ex-*
perience in a Canadian City, Toronto, University of Toronto Press, 92-134.
- KATTAN, Naïm, *L'immigrant de langue française et son intégration à la vie canadienne*, Commission
1969 royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Canada. (Rapport de recherche
reproduit dans *Écrits du Canada français*, 25.)
- LACHAPELLE, Réjean et Jacques HENRIPIN, *La situation démolinguistique au Canada: Évolution passée et*
1980 *prospective*, Montréal, L'Institut de recherches politiques.
- LE BOURDAIS, Céline et Christine LEFEBVRE, *Spatialisation des composantes ethniques, socio-éco-*
1987 *nomiques et familiales à Montréal en 1981*, Montréal, INRS-Urbanisation.
- LIEBERSON, Stanley, *Linguistic and Ethnic Segregation in Montreal*, Commission royale d'enquête sur le
1965 bilinguisme et le biculturalisme, Ottawa. (Rapport de recherche.)
- MARSAN, Claude, *Montréal, une esquisse du futur*, Québec, I.Q.R.C.
1983
- PAILLÉ, Michel, *Nouvelles tendances démolinguistiques dans l'Île de Montréal*, Québec, Conseil de la
1989 langue française. (Notes et documents, 71, mai.)
- PAILLÉ, Michel, *Quelques aspects démographiques de l'intégration des immigrants à la société qué-*
1990 *bécoise*, communication présentée à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de
Montréal.
- PAINCHAUD, C. et R. POULIN, «Italianité, conflit linguistique et structure du pouvoir dans la communauté
1983 italo-québécoise», *Sociologie et sociétés*, XV, 2: 89-104.
- POLÈSE, Mario et al., *La géographie résidentielle des immigrants et des groupes ethniques: Montréal*,
1978 1971, Montréal, INRS-Urbanisation. (Études et documents, 12.)
- REITZ, Jeffrey, *Survival of Ethnic Group*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson.
1980

- RICHMOND, A. et Warren KALBACH, *Degré d'adaptation des immigrants et de leurs descendants*, 1980 Statistique Canada, Ottawa.
- VELTMAN, Calvin, *L'insertion socio-linguistique des Québécois d'origine portugaise*, Montréal, INRS-Urbanisation. (Études et documents, 44.)
- VELTMAN, Calvin et Mario POLÈSE, *Évolution de la localisation résidentielle des principaux groupes ethniques et immigrants, Montréal, 1971-1981*, Montréal, INRS-Urbanisation. (Études et documents, 49.)
- WEINFELD, Morton, *The Ethnic Sub-Economy: Explication and Analysis of a Case Study of the Jews of Montreal*, Montréal, Université McGill, Département de sociologie. (Working Papers in Migration and Ethnicity.)